



Avis d'Appel Public à la Concurrence
Marché de prestations intellectuelles - Maîtrise d'œuvre urbaine
Classification CPV : 71200000

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Groupement de commandes Mirza-Médan-Floralies

Chez SIMKO – Société Immobilière de Kourou
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Fax : 0594 32 29 95

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

M. Jean-Michel SCHMITT
Chargé de missions aménagement
Coordonnateur du groupement de commandes
j.m.schmitt@simko.fr
Téléphone : 0594 32 90 06

Adresse auprès de laquelle les DCE / documents complémentaires peuvent être obtenus :

- **Pour le DCE** : sur la plateforme de téléchargement de la Ville de Cayenne à l'adresse suivante : <http://v.cayenne.marcoweb.fr>
- **Pour le DCE et les annexes : sur support clef USB** sur place à l'adresse suivante :
Groupe Administratif Central des Equipements et Services (GACES)
21, boulevard de la République - 97306 CAYENNE Cedex
Tél. : 0594 29 27 01 – Fax : 0594 29 27 47

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

- sur la plateforme de téléchargement de la Ville de Cayenne à l'adresse suivante :
<http://v.cayenne.marcoweb.fr>
- **sur support papier** à l'adresse suivante :
Groupe Administratif Central des Equipements et Services (GACES)
21, boulevard de la République - 97306 CAYENNE Cedex
Tél. : 0594 29 27 01 – Fax : 0594 29 27 47

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Groupement de commandes constitué conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics par convention en définissant les modalités de fonctionnement.

Les membres du groupement ayant signé la convention constitutive sont :

- la Ville de Cayenne
- la Société Immobilière de la Guyane (SIGUY)
- la Société Immobilière de Kourou (SIMKO)

I.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE :

Aménagement du territoire
Logement

Section II : Objet du marché / description du projet

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué à l'appel d'offres par le pouvoir adjudicateur :

Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour le programme d'aménagement du secteur 3 – Mirza-Médan-Floralies du PDRU de la Ville de Cayenne.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

- . Services
- . Catégorie de services : n°12 Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques.
- . Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : Secteur 3 – Mirza-Médan-Floralies du PDRU de Cayenne

II.1.3) Description succincte :

Marché de Maîtrise d'oeuvre urbaine organisé sur appel d'offres ouvert défini par les articles 74.I., 33, 52, 53, 58 et 80 du Code des marchés publics.

L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire.

II.1.4) Information sur le marché :

Le présent marché s'inscrit dans le cadre du groupement de commande précédemment décrit constitué sur le secteur 3 du PDRU de Cayenne. Il a pour objet de mettre au point la proposition d'aménagement opérationnelle en vue de la mise en œuvre globale de l'opération.

Ainsi le marché est un marché de prestations intellectuelles qui a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre urbaine de l'ensemble du secteur, qui se décline ainsi:

- assurer la cohérence dans la transcription des solutions d'aménagement dans le parti d'ensemble retenu,
- élaborer le dossier loi sur l'eau et le dossier de déclaration de projet du PDRU de Cayenne secteur 3 qui permettra d'intégrer le projet dans le PLU de Cayenne,
- conduire une mission de maîtrise d'œuvre (hormis études préliminaires) de l'ensemble du programme aménagement et VRD pour la partie primaire et secondaire et de coordination avec les VRD tertiaires intégrés dans les programmes immobiliers de chaque opérateurs.

Le suivi de la réalisation des VRD 3 est une prestation distincte du présent marché qui restera dans le cadre des opérations menées par chaque opérateur au sein de son propre programme immobilier.

Le maître d'œuvre général désigné dans le cadre de ce marché devra travailler en étroite collaboration avec les services de la Ville de Cayenne, l'OPCU, le coordonnateur du groupement et les opérateurs travaillant sur le périmètre ainsi que les prestataires en charges des études complémentaires éventuelles (géotechnique, topographique, étude de structure notamment) et maîtres d'œuvre désignés pour la réalisation de chaque programme immobilier.

Le coût prévisionnel des travaux de bâtiment et VRD est de 9 300 000 euros,
Date prévisionnelle de début des prestations : mi-février 2012,
Date prévisionnelle de commencement des travaux : deuxième semestre 2012.

Contenu de la mission qui sera confiée au titulaire du marché :

Les missions confiées au maître d'œuvre relèvent du domaine des infrastructures (mission témoin) ainsi que des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (missions AMO).

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) FORME JURIDIQUE DES PARTICIPANTS :

L'équipe d'étude devra avoir l'ensemble des compétences requises dans les domaines suivants :

- urbanisme réglementaire
- urbanisme opérationnel,
- voiries et réseaux divers,
- chaussées conceptions, entretien et exploitation
- aménagement et architecture urbaine
- paysage

Ainsi l'équipe d'étude, devra être composée a minima :

- d'un architecte
- d'un urbaniste **si l'architecte du groupement n'en a pas les compétences**
- d'un bureau d'études ayant les compétences requises en Voiries & Réseaux Divers
- d'un paysagiste

L'équipe constituée désignera un mandataire commun qui sera solidaire du groupement. Outre la production de l'intégralité des documents administratifs réclamés, le jugement des candidatures sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics selon les critères suivants :

- ⇒ Compétences, références, moyens

Le dossier présenté par les candidats devra comprendre :

1) **un volet administratif** contenant les documents et informations suivants :

- ⇒ pour l'ensemble des membres du groupement : une lettre de candidature établie sur un imprimé DC1 complétée, datée et signée.
- ⇒ par membre du groupement : une déclaration établie sur un formulaire DC2 complétée, datée et signée

Les imprimés DC1 et DC2 sont disponibles sur le site de la SIMKO (<http://www.simko.fr>, thème « Consulter les AAPC », rubrique « La réglementation - formulaires à télécharger »),

2) **un volet technique** contenant les pièces justificatives des capacités adaptées au projet, et notamment :

- ⇒ Indication des titres d'études, expérience professionnelle et compétences particulières du candidat, et notamment des responsables envisagés pour la prestation,
- ⇒ Indication de l'appartenance à un organisme professionnel et de l'engagement du candidat à respecter la charte de déontologie dudit organisme ;
- ⇒ Liste des principales missions de maîtrise d'œuvre d'infrastructure VRD effectuées (maximum 5) pour des opérations d'importances ou de complexité équivalente en détaillant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance et la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission effectuée. Chaque référence sera présentée sous forme d'une page de format A4 maximum.
- ⇒ Les moyens : présentation des moyens généraux (humains, matériels et logiciels) et de la capacité financière (chiffre d'affaires des 3 dernières années et assurances du candidat dans le domaine considéré)

Le détail des éléments exigés est explicité au Règlement de la Consultation.

III.2) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.2.1) Cautionnement et garanties exigés :

Une avance peut-être versée après constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100 % du montant de l'avance (sauf renonciation du titulaire).

Conformément à l'article 101 du Code des Marchés Publics, une retenue de garantie sera prélevée par fractions sur chacun des versements autres qu'une avance. Le montant de la retenue de garantie sera égal à 5% du montant initial augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. Celle-ci peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande.

III.2.2) Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Articles 86 à 111 du Code des marchés publics.

Modalités de variation des prix : révisables.

Modalités de règlement des comptes : selon les modalités du CCAP.

Délai global de paiement : 30 jours.

Modalités de financements : autofinancement et/ou recours à l'emprunt et/ou subventions

III.2.2) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Oui.

L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire.

En application de l'article 14 du code des marchés publics, le candidat retenu, quel qu'il soit, sera invité, pour l'exécution du marché, à proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le titulaire s'engage ainsi à réserver 10% du nombre total d'heures de travail nécessaire à l'exécution du marché. Les personnes concernées par cette action seront des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, des travailleurs handicapés reconnus par la COTOREP, des jeunes de moins de 26 ans de niveau V ou infra, suivis par la Mission Locale ou des personnes de plus de 50 ans pouvant bénéficier de mesures spécifiques. Cette action concernera spécifiquement les habitants des quartiers de la Z.U.S. et si possible, du quartier concerné par le chantier.

Au sein des 10% du temps total de travail, 10 % des heures devront être ouvertes à d'autres activités professionnelles que le domaine du Bâtiment et les Travaux Publics, afin de répondre à la préoccupation d'un public demandeur d'emploi majoritairement féminin.

Il est précisé que toute offre qui ne satisfait pas à cette condition sera déclarée irrégulière pour non respect des exigences du cahier des charges.

Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE :
Appel d'offres ouvert.

IV.1.1) Critères de jugement :

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics et le Pouvoir Adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères indiqués ci-dessous :

- **Valeur technique ; pondération 60% :**
 - . moyens humains et matériels affectés à la mission, 25 %
 - . méthodologie : organisation de la cellule de projet en lien avec le maître de l'ouvrage, 25 %
 - . présentation des modalités d'application de la clause d'insertion, 10 %
- **Prix ; pondération : 40%**

IV.1.2) Compétence juridictionnelle pour toute contestation de la procédure :

Tribunal Administratif de Cayenne
7, rue Victor Shoelcher
97350 CAYENNE Cedex
Téléphone : 05 94 25 49 70 / Fax : 05 94 25 49 71

Les candidats dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues ont un délai de 2 (deux) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du Greffe du Tribunal. Conformément aux dispositions de l'article L551-1 du Code de justice administrative, le référé précontractuel est possible jusqu'à la signature du marché.

Date limite de réception des offres : le 13/02/2012 à 14h00.

Date d'envoi du présent avis au JOUE, au BOAMP et au JAL France Guyane : 29/12/2011